CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E182984** **VALABLE JUSQU'AU** **17/01/2027**

ÉDITÉ LE 19/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/11/2019

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/10/2023

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE 879785848

Siret : 879 785 848 00018

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 7188065

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 22015619504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000011310366604

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/12/2025

Raison sociale : ESA (ETANCHEITE SERVICES ADOUR)

820 CHEMIN DE BASSILOUR
LOT 1
64210 BIDART

Téléphone : 07 69 21 18 23 **Fax :**

Portable : 07 69 21 18 23

Responsabilité légale :
ORIGO (879 255 073) / GIRALDA DOMINIQUE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@esa-batiment.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 872 837 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	8	04/12/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/12/2025 15:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.